

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chambly, tenue à la mairie de Chambly, le 6 novembre 2018, à 20 heures.

À laquelle assemblée sont présents mesdames les conseillères Julia Girard-Desbiens, Alexandra Labbé et Paula Rodrigues et messieurs les conseillers Serge Gélinas, Luc Ricard et Richard Tetreault formant quorum sous la présidence de Jean Roy, maire suppléant.

Sont également présents monsieur Michel Larose, directeur général et Me Sandra Ruel, greffière.

Monsieur le conseiller Mario Lambert et monsieur le maire, Me Denis Lavoie sont absents lors de cette séance.

**Période de questions** : 20 h 01 à 20 h 33

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

**2018-11-404**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 en y apportant les modifications suivantes :

- En retirant le point 9.1
  - En y ajoutant les points suivants :
- 12.1 Bourse d'aide à l'excellence de 250 \$ à Myriam Da Silva Rondeau pour sa participation aux championnats du monde féminin en boxe qui auront lieu à New Delhi en Inde du 15 au 24 novembre 2018
- 12.2 Octroi d'une aide financière de 1 750 \$ à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly pour les soutenir dans la réalisation de leur projet d'agrandissement
- 12.3 Octroi d'une gratuité d'un maximum de 100 heures de glace d'une valeur de 3 334 \$ à l'association du hockey mineur de Chambly, pour la tenue de la 24e édition du tournoi provincial Pee-Wee de Chambly qui se tiendra au centre sportif Robert-Lebel du lundi 7 janvier au dimanche 20 janvier 2019
- 12.4 Demande de reconnaissance de l'organisme Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie ins. (SÉBIQ), aux fins de l'exemption des taxes foncières
- 12.5 Annulation de l'appel d'offres ST2018-25 pour le contrat de fourniture d'un système professionnel d'éclairages scéniques pour le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture
- 12.6 Signature d'un protocole d'entente avec Trilogie Média inc. pour la production d'une pièce de théâtre comprenant 24 à 32 représentations à l'été 2019, dans la salle multifonctionnelle du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour un montant de 70 000\$ avec une possibilité de remboursement à même la vente de billets
- 12.7 Dépôt des états comparatifs

Adoptée

**2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018**

2018-11-405

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2018.

Adoptée

**3.1 Présentation du projet de règlement d'emprunt 2018-1395 modifiant le règlement d'emprunt 2018-1384 décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ concernant des travaux de modification du système de réfrigération du centre sportif Robert-Lebel (Phase 2) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 284 560 \$**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet de règlement d'emprunt 2018-1395 modifiant le règlement d'emprunt 2018-1384 décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ concernant des travaux de modification du système de réfrigération du centre sportif Robert-Lebel (Phase 2) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 284 560 \$.

**3.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement d'emprunt 2018-1395 modifiant le règlement d'emprunt 2018-1384 décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ concernant des travaux de modification du système de réfrigération du centre sportif Robert-Lebel (Phase 2) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 284 560 \$**

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement d'emprunt numéro 2018-1395 modifiant le règlement d'emprunt 2018-1384 décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ concernant des travaux de modification du système de réfrigération du centre sportif Robert-Lebel (Phase 2) afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 284 560 \$.

**3.3 Présentation du projet de règlement 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet du règlement 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019.

**3.4 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019**

Avis est par les présentes donné par monsieur le conseiller Serge Gélinas, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2018-1394 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2019.

**3.5 Présentation du projet du règlement 2018-1397 décrétant une dépense et un emprunt de 5 420 000 \$ concernant des travaux de prolongement des infrastructures des rues Samuel-Hatt et Jean-Baptiste-Many**

Le maire suppléant, Jean Roy, présente le projet du règlement 2018-1397 décrétant une dépense et un emprunt de 5 420 000 \$ concernant des travaux de prolongement des infrastructures des rues Samuel-Hatt et Jean-Baptiste-Many.

**3.6 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2018-1397 décrétant une dépense et un emprunt de 5 420 000 \$ concernant des travaux de prolongement des infrastructures des rues Samuel-Hatt et Jean-Baptiste-Many**

Avis est par les présentes donné par madame la conseillère Julia Girard-Desbiens, qu'à une assemblée subséquente, tenue à un jour ultérieur, il sera adopté le règlement numéro 2018-1397 décrétant une dépense et un emprunt de 5 420 000 \$ concernant des travaux de prolongement des infrastructures des rues Samuel-Hatt et Jean-Baptiste-Many.

**4.1 Adoption du règlement 2018-1393 modifiant le règlement 99-871 afin de préciser le coût total des travaux pour la surveillance des chantiers par la Ville**

**2018-11-406**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du règlement 2018-1393 modifiant le règlement 99-871 afin de préciser le coût total des travaux pour la surveillance des chantiers par la Ville.

Adoptée

**4.2 Adoption du premier projet du règlement 93-02-278A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de gérer par projet intégré commercial, l'emplacement aux 1801-1901 boulevard De Périgny**

**2018-11-407**

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement, renoncent à sa lecture et dispensent la greffière d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal procède à l'adoption du premier projet du règlement 93-02-278A amendant le règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly afin de gérer par projet intégré commercial, l'emplacement aux 1801-1901 boulevard De Périgny.

Adoptée

## **5.1 Ratification d'embauches et de fins d'emplois d'employés temporaires et étudiants**

**2018-11-408**

Considérant que le Règlement concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses prévoit que le directeur général peut procéder à l'embauche et la terminaison d'emploi des employés ayant un statut de surnuméraire, temporaire, remplaçant et/ou saisonnier lorsqu'elles sont prévues aux budgets d'opérations des services;

Considérant que le directeur général soumet par la suite au Conseil la liste des mouvements de personnel pour ratification;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal entérine les mouvements de personnel suivants :

Embauche de Linda-Lee Émard à titre de réceptionniste surnuméraire rétroactivement pour la journée du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et embauche à titre de commis de bureau surnuméraire rétroactivement entre le 4 octobre 2018 et le 8 novembre 2018.

Les salaires et les conditions de travail sont prévus à la convention collective des employés cols blancs.

Embauche de Dany Caouette et de Félix Duquette pour la banque de personnel col bleu temporaire rétroactivement du 15 octobre au 7 décembre 2018.

Fin d'assignation de Raymond Hosson à titre de col bleu temporaire rétroactivement au 2 novembre 2018.

Embauche de Raymond Hosson pour la banque de personnel col bleu temporaire du 19 novembre au 14 décembre 2018.

Retrait de la banque de personnel col bleu temporaire de Jean-Marie Laplante rétroactivement au 18 octobre 2018, de Caroline Dion au 23 novembre 2018, de Charles Monney au 9 novembre 2018, et de Patrice Lemieux rétroactivement au 18 octobre 2018.

Les salaires et les conditions de travail de ces employés sont prévus à la convention collective des employés cols bleus.

À titre de surveillant d'installation, embauche de Lucas Boucher et de Valérie Léveillé rétroactivement au 29 septembre 2018 et d'Olivier Chan rétroactivement au 13 octobre 2018.

Les salaires de ces employés sont fixés selon l'échelle salariale des employés à la programmation et les conditions de travail de ces emplois sont assujetties à la Loi sur les normes du travail.

Adoptée

## **5.2 Autorisation d'un congé sans solde pour l'employé numéro 193**

**2018-11-409**

Considérant que l'employé numéro 193 a soumis une demande de congé sans solde d'une durée d'un (1) an à compter du 22 novembre 2018 au directeur du Service d'incendie, M. Stéphane Dumberry;

Considérant que l'article 10 de la convention collective des pompiers prévoit que cette demande de congé sans solde doit être soumise au conseil municipal pour autorisation;

Considérant que le directeur du Service d'incendie, M. Stéphane Dumberry, est favorable à cette demande de congé sans solde;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de congé sans solde de l'employé numéro 193 d'une durée d'un (1) an à compter du 22 novembre 2018.

Les modalités entourant ce congé sans solde sont celles prévues à l'article 10 de la convention collective des pompiers.

Adoptée

### **5.3 Embauche d'un(e) agent(e) comptable**

**2018-11-410**

Considérant que le poste d'agent comptable est vacant;

Considérant qu'à la suite d'un appel de candidatures externes, le comité de sélection formé de la directrice générale adjointe, Annie Nepton, la conseillère municipale, Julia Girard-Desbiens, le conseiller en ressources humaines, Martin Champagne, ainsi que la conseillère en ressources humaines, Marie-Élise Caouette, a rencontré un total de neuf (9) candidats dans le cadre d'un processus pouvant aller jusqu'à deux (2) entrevues et que ces candidats ont été également soumis à des tests écrits;

Considérant que le candidat retenu est monsieur Pascal St-Amant;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal embauche monsieur Pascal St-Amant au poste d'agent comptable à compter du 8 novembre 2018;

Que le conseil octroie une rémunération à la classe 1 / échelon 2 de l'échelle salariale des cadres.

Les autres conditions de travail sont celles incluses dans la politique relative aux conditions de travail des employés cadres à temps plein.

Postes budgétaires : 02-132-00-110

Certificat de la trésorière : 2018-184

Adoptée

**5.4 Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2016-04-176 qui consiste à modifier le mois d'avril pour le mois de décembre pour la durée du contrat**

La greffière, Me Sandra Ruel, dépose à la présente assemblée le procès-verbal de correction de la résolution 2016-04-176. La modification consiste à modifier le mois d'avril pour le mois de décembre pour la durée du contrat.

**6.1 Approbation du paiement des comptes payables pour les activités financières au 6 novembre 2018**

2018-11-411

Considérant la liste soumise par la trésorière pour le paiement de factures visant des dépenses pour des activités financières;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal approuve la liste des comptes payables au 6 novembre 2018 relativement à des dépenses imputables à des activités de fonctionnement et d'investissement, totalisant une somme de 3 098 548,84 \$ et autorise la trésorière à émettre les chèques portant les numéros 117640 à 117857 inclusivement, tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Postes budgétaires : selon la liste soumise

Certificat de la trésorière : 2018-185

Adoptée

**6.2 Dépôt des listes des paiements effectués à l'égard des dépenses préautorisées pour les activités financières et les activités d'investissement pour la période du 3 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2018**

Pour les activités de fonctionnement et d'investissement, le total des chèques portant les numéros 117561 à 117639 et 117858 à 117859 inclusivement s'élève à 1 963 250,40 \$.

Le total des salaires aux employés municipaux et les élus municipaux pour la même période s'élève à 583 913,03 \$ et les versements sont effectués par dépôts directs. Les remboursements de dépenses aux employés représentent 6 241,43 \$.

Enfin, le paiement des déductions à la source pour la même période s'élève à 321 841,96 \$ et les versements sont payés directement par Internet sur le site des caisses Desjardins.

Tous ces paiements sont tirés du compte 71000 à la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly.

Adoptée

**6.3 Dépôt par le directeur général de la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018**

Conformément à l'article 5 du règlement 2011-1202 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses, le directeur général dépose la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018.

**6.4 Dépôt du rapport de la direction générale sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$)**

Le directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport sur la délégation du pouvoir de dépenser en matière d'honoraires professionnels ou autres (dépenses inférieures à 25 000 \$), se terminant le 31 octobre 2018.

**6.5 Autorisation de signature de l'acte de cession d'un immeuble, lot 2 040 428, acquis lors de la vente pour défaut de paiement des taxes 2016**

2018-11-412

Considérant la publication d'un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier relatif à un terrain vacant situé à l'arrière de la rue Guillaume-Larocque à Chambly, connu et désigné comme étant le lot numéro 2 040 428 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Chambly;

Considérant que l'immeuble a été adjugé pour la somme de 114 \$ à la Ville de Chambly lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui a eu lieu le 10 novembre 2016;

Considérant que le droit du propriétaire de racheter son immeuble dans un délai d'un (1) an est écoulé;

Considérant la nécessité de procéder à la cession afin de régulariser les titres de propriété;

Considérant la préparation d'un acte de cession par M<sup>e</sup> Lyne Darche, notaire;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la greffière, Me Sandra Ruel, à signer de l'acte de cession de l'immeuble préparé par M<sup>e</sup> Lyne Darche, notaire.

L'immeuble visé par l'acte de cession est désigné comme suit :

Un terrain vacant, étant situé à l'arrière de la rue Guillaume-Larocque en la ville de Chambly, connu et désigné comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS QUARANTE MILLE QUATRE CENT VINGT-HUIT (2 040 428) du "CADASTRE DU QUÉBEC", dans la circonscription foncière de Chambly.

Adoptée

**7.1 Consultation publique sur une demande de dérogation mineure visant à régulariser une véranda, au 1782 rue Henri-Blaquière, lot 5 885 953, construite à 5,5 mètres (18 pieds) de la ligne arrière plutôt que 7,5 mètres (24,6 pieds) - Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

Le maire suppléant, Jean Roy, invite les personnes et organismes présents à donner leur avis sur une demande de dérogation mineure au 1782 rue Henri-Blaquière, lot 5 885 953, construite à 5,5 mètres (18 pieds) de la ligne arrière plutôt que 7,5 mètres (24,6 pieds) – Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme.

**7.2 Demande de dérogation mineure visant à régulariser une véranda, au 1782 rue Henri-Blaquière, lot 5 885 953, construite à 5,5 mètres (18 pieds) de la ligne arrière plutôt que 7,5 mètres (24,6 pieds) - Recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2018-11-413**

Considérant la demande de dérogation mineure visant à régulariser une véranda au 1782, rue Henri-Blaquière, lot 5 885 953, construite à 5,5 mètres (18 pieds) de la ligne arrière plutôt que 7,5 mètres (24,6 pieds);

Considérant que l'habitation bifamiliale jumelée au 1782, rue Henri-Blaquière est située dans la zone résidentielle 5RB2-67 dans laquelle la marge arrière minimale est fixée à 7,5 mètres (24,6 pieds);

Considérant l'article 7.5.9 b) du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly édictant qu'une véranda doit respecter les marges applicables au bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise la demande de dérogation mineure visant à régulariser une véranda, au 1782, rue Henri-Blaquière, lot 5 885 953, construite à 5,5 mètres (18 pieds) de la ligne arrière plutôt que 7,5 mètres (24,6 pieds).

Adoptée

**7.3 Révision. Projet de rénovation commerciale, Accès-Physio au 1309, boulevard Fréchette, lot 2 345 185 (PIIA) selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2018-11-414**

Considérant que l'immeuble commercial au 1309, boulevard Fréchette, lot 2 345 182, est situé dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme du 14 mai 2018 à l'égard d'une proposition architecturale qui ne rencontrait pas les objectifs et les critères de l'aire de paysage notamment en raison du traitement accordé au parapet et du style architectural inspiré du château fort;

Considérant le dépôt d'une proposition architecturale révisée, en octobre 2018, comportant notamment des interventions au traitement de l'entrée principale, de la corniche, aux matériaux de revêtement extérieur et aux couleurs;

Considérant que le projet révisé est conforme aux dispositions de la grille des usages et normes de la zone commerciale locale 3CB-03 du règlement 93-02 de zonage de la Ville de Chambly;

Considérant que cette proposition de rénovation commerciale rencontre les objectifs et les critères de l'article 68 du règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'aire de paysage «PDA boulevard De Périgny» s'inspirant de l'architecture des bâtiments commerciaux adjacents quant à l'ornementation, aux matériaux et aux couleurs;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



Que le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale de l'immeuble au 1309, boulevard Fréchette, lot 2 345 182, tel que soumis aux plans d'architecture préparés par Marie-Ange Adouso, architecte, datés du 3 octobre 2018. Le projet doit satisfaire aux autres exigences de la réglementation municipale.

Adoptée

**7.4 Projet de démolition (incendie) et de construction résidentielle, habitation unifamiliale au 35, rue Langevin, lot 2 346 792 (PIIA) selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2018-11-415**

Considérant que l'habitation au 35, rue Langevin, lot 2 346 792, est située dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que cette habitation lourdement endommagée par un incendie, en mai 2018, doit être démolie;

Considérant que le 35 rue Langevin, construit en 1949, ne fait pas partie de l'inventaire patrimonial révisé de la Ville de Chambly, conséquemment, sa démolition n'est pas soumise à l'application du règlement 2017-1361 sur la démolition d'immeubles;

Considérant le dépôt d'un projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée sur la fondation existante;

Considérant que ce projet est conforme aux exigences de la grille des usages et des normes de la zone résidentielle mixte 8RD-22;

Considérant le cadre bâti diversifié de la rue Langevin comportant des habitations construites dans les années 1940-1950;

Considérant que le projet soumet une typologie architecturale s'inspirant du vernaculaire américain qui s'insère à la trame bâtie de la rue Langevin;

Considérant que la proposition architecturale s'harmonise au contexte bâti de la rue Langevin répondant aux objectifs et critères de l'article 52 du règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'aire de paysage périvillageoise;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet de démolition et de reconstruction de l'habitation unifamiliale isolée au 35, rue Langevin, lot 2 346 792, tel que soumis aux plans d'architecture préparés par Les Dessins Le Seize, datés du mois d'août 2018, page 1/2. Le projet de remplacement doit respecter les autres exigences des règlements municipaux.

Adoptée

**7.5 Projet de rénovation résidentielle au 1829-31, avenue Bourgogne, lot 2 346 980 (PIIA) selon la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme**

**2018-11-416**

Considérant que l'habitation bifamiliale aux 1829-31 avenue Bourgogne, lot 2 346 980, est située dans un secteur soumis au dépôt d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que ce duplex, construit vers 1900, fait partie des inventaires patrimoniaux de la Ville de Chambly et de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

Considérant qu'un projet de rénovation touchant la réfection des galeries en façade et l'ajout d'ornementation est soumis pour approbation;

Considérant que les interventions proposées rehaussent la qualité et la valeur architecturale de cet édifice patrimonial;

Considérant que ce projet rencontre les objectifs et les critères de l'article 60 du règlement 2017-1359 sur les plans d'implantation et d'intégration de l'aire de paysage «centre-ville et récréotouristique»;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle aux 1829-31, avenue Bourgogne, lot 2 346 980, tel que soumis aux plans d'architecture déposés par le propriétaire.

Adoptée

**7.6 Autorisation de signature, Offre d'achat pour la vente des lots du stationnement incitatif de Chambly au Réseau de Transport Métropolitain (EXO)**

2018-11-417

Considérant que la Ville autorise, par entente d'occupation, le Réseau de Transport Métropolitain d'utiliser certains lots municipaux pour l'aménagement et la gestion du stationnement incitatif sous la servitude électrique longeant le boulevard Fréchette et ce, depuis le 5 octobre 1999;

Considérant que ladite entente est échue depuis le 31 décembre 2016;

Considérant que le directeur du service de la planification et du développement du territoire a été mandaté afin de négocier une nouvelle entente avec le Réseau de Transport Métropolitain;

Considérant que la Ville et le Réseau de Transport Métropolitain, dans le cadre de la négociation, ont favorisé une acquisition des lots concernés plutôt que de procéder au renouvellement de l'entente d'occupation;

Considérant que la Ville a reçu une offre d'acquisition des lots du stationnement incitatif existant ainsi qu'une partie du lot entre la rue Breux et Kennedy afin de permettre un nouvel agrandissement du stationnement incitatif;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte de vendre les lots 2 041 214, 2 041 215, 2 041 216, 2 041 218, 2 041 222, 2 041 226, 2 041 245, 2 041 246, 2 041 247, 2 043 832, 4 063 735, 4 063 737, 2 043 645 partie, 2 345 700 partie.

3027116p du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 311 000pi<sup>2</sup> pour 1,5 million de dollars.

La Ville mandate Denicourt arpenteur-géomètre afin de procéder au lotissement des parties de lot concernées par la transaction.

Tous les honoraires professionnels et les frais pour procéder à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Adoptée

**7.7 Autorisation de signature, acte d'enregistrement de la servitude de conservation perpétuelle, zones 17IB-04, 13IB-011, 13PB-10, 13IB-04, 13PA-05 et 13PB-09 qui sont limitrophes au parc industriel de Chambly**

**2018-11-418**

Considérant que la Ville souhaite poursuivre son développement industriel dans le prolongement de la rue Samuel-Hatt;

Considérant que la Ville doit prévoir des mesures compensatoires en matière environnementale et procéder à l'enregistrement d'une servitude de conservation sur les terrains en vertu des certificats d'autorisation de 2007 et 2016;

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a accepté les descriptions techniques et le projet d'acte de servitude de conservation du secteur industriel en vertu de la résolution 2018-07-264;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal mandate un notaire de l'étude de Rousseau Talbot notaires et associés, afin de préparer tout acte requis faisant l'objet de la servitude de conservation.

Le maire et la greffière ou leur remplaçant sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.

Poste budgétaire : 02-612-00-411  
Certificat de la trésorière : 2018-186

Adoptée

**7.8 Nomination d'un nouveau membre au sein du comité consultatif d'urbanisme**

**2018-11-419**

Considérant que le poste de membre citoyen, au sein du comité consultatif d'urbanisme, pour un premier mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2020 est vacant;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme, comme membre du comité consultatif d'urbanisme, monsieur François Bouliane, pour un premier mandat de deux (2) ans, se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée

**7.9 Reconduction des mandats de mesdames Dominique Gauvin et Séverine Délez, membres du comité consultatif d'urbanisme, deuxième mandat, se terminant le 31 décembre 2020**

**2018-11-420**

Considérant que les premiers mandats de mesdames Dominique Gauvin et Séverine Délez viennent à échéance le 31 décembre 2018;

Considérant que mesdames Dominique Gauvin et Séverine Délez acceptent de réaliser un deuxième mandat;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal nomme, comme membre du comité consultatif d'urbanisme, mesdames Dominique Gauvin et Séverine Délez, pour un deuxième et dernier mandat, se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée

**8.1 Aide financière de 500 \$ au Club de pétanque Les Forts**

**2018-11-421**

Considérant que le Club de pétanque Les Forts désire apporter des améliorations à ses installations;

Considérant que le Club de pétanque Les Forts demande à la Ville de Chambly une aide financière au montant de 500 \$;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal accorde une aide financière de 500 \$ au Club de pétanque Les Forts, afin que celui-ci puisse réaliser des améliorations à ses installations.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2018-187

Adoptée

**8.2 Aide financière de 1 500 \$ au Club de patinage artistique de Chambly, pour la tenue de la 19e compétition régionale de patinage artistique « Défi Chambly », qui s'est tenue au Centre sportif Robert-Label du 19 au 21 octobre 2018**

**2018-11-422**

Considérant que le club de patinage artistique est responsable de l'organisation de la 19e édition de la compétition régionale de patinage artistique « Défi-Chambly » qui s'est tenue du 19 au 21 octobre 2018 et demande à la Ville de Chambly une aide financière au montant de 1 500 \$ pour défrayer l'achat de médailles, rubans et certificats pour les patineurs;

Considérant que la demande est arrivée après l'événement;

Considérant que la valeur de la gratuité en heure de glace représente un montant de 1 250 \$ toutes taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde une aide financière au montant de 1 500 \$ pour défrayer l'achat de médailles par le Club de patinage artistique de Chambly.

Que le conseil municipal accorde la gratuité des heures de glace au Centre sportif Robert-Label pour la tenue de la 19e compétition régionale de patinage artistique « Défi Chambly », qui s'est tenue du 19 au 21 octobre 2018, pour une valeur de 1250 \$ toutes taxes incluses le tout, totalisant une aide financière de 2 750 \$.

Poste budgétaire : 02-721-10-975

Certificat de la trésorière : 2018-188

Adoptée

**8.3 Octroi d'un contrat de service pour l'enneigement de la butte à glisser au parc Robert-Label à Snö Innovation, au montant de 11 095 \$ taxes comprises par année, pour les saisons 2018 et 2019**

**2018-11-423**

Considérant que la Ville de Chambly désire acquérir les services d'une firme spécialisée, afin d'effectuer l'enneigement de la butte à glisser, intervention qui représente une mise en place d'un volume de 2300 mètres cube de neige, ainsi que la création de 12 couloirs pour la glisse;

Considérant que la compagnie Snö Innovation est la seule compagnie spécialisée connue au Québec pour ce type de travaux, que cette dernière fournit un service d'enneigement mobile et que celle-ci possède tous les équipements requis pour effectuer une mise en forme de type clé en main;

Considérant que la signature d'un contrat de 2 ans nous assure que la date d'enneigement et la mise en forme est fixée entre le 18 et le 24 décembre conditionnellement à une température de -5 degrés Celsius, ce qui nous permet d'obtenir la butte à glisser en opération pour la période des Fêtes;

Considérant que les fonds sont prévus et disponibles au budget d'opération 2018 du Service loisirs et culture, et qu'elles sont prévus aux prévisions budgétaires 2019;

Considérant que monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, est autorisé à signer ce contrat pour et au nom de la Ville de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat de service pour l'enneigement de la butte à glisser au parc Robert-Lebel à Snö Innovation, au montant de 11 095 \$ taxes comprises par année, pour les saisons 2018 et 2019.

Poste budgétaire : 02-725-30-521  
Certificat de la trésorière : 2018-189

Adoptée

**8.4 Aide technique d'une valeur de 4 575 \$ à l'association Le Trifort de Chambly pour l'organisation du triathlon de Chambly qui se tiendra le dimanche 16 juin 2019**

**2018-11-424**

Considérant que l'association Le Trifort de Chambly a déposé une demande pour la tenue de la cinquième édition du triathlon de Chambly, événement sanctionné par Triathlon Québec, qui se tiendra le dimanche 16 juin 2019;

Considérant que l'aide technique est évaluée à 4 575 \$ pour la réalisation du triathlon;

Considérant que le conseil municipal mandate et autorise le directeur du Service loisirs et culture à signer pour et au nom de la Ville de Chambly un protocole d'entente avec l'organisme;

Considérant que cette technique est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise les Services loisirs et culture, travaux publics et environnement urbain à fournir une aide technique en services et en équipements évaluée à 4 575 \$ pour la réalisation de l'événement « triathlon de Chambly » édition 2019.

Adoptée

**8.5 Autoriser le remboursement de 50 % du coût d'installation d'une clôture mitoyenne, d'une longueur de 148 pieds entre la propriété sise au 895, rue Le Grand Boulevard et celle de la Ville de Chambly pour un montant maximale de 1 334,86 \$**

**2018-11-425**

Considérant que la Ville, selon sa politique en vigueur régissant les modalités de partage des coûts d'une clôture mitoyenne résolution 2011-06-420, défraye 50 % des coûts d'installation d'une clôture lorsque cette dernière est mitoyenne à un parc ou à un sentier piétonnier;

Considérant que le propriétaire demande un remboursement de 50 % des coûts d'installation de la clôture mitoyenne, représentant une somme maximale de 1 334,86 \$;

Considérant que le propriétaire, pour obtenir la contribution municipale de 50 % des coûts d'installation, doit signer une entente avec la Ville de Chambly qui est en annexe à cette résolution;

Considérant que le remboursement est conditionnel à la vérification finale effectuée par la Ville de Chambly de la conformité des travaux et sur présentation de l'original de la facture de la part du propriétaire du 895, rue Le Grand Boulevard;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le remboursement de 50 % du coût d'installation d'une clôture mitoyenne, d'une longueur de 148 pieds entre la propriété de monsieur André Cognac, sise au 895, rue Le Grand Boulevard et celle de la Ville de Chambly pour un montant maximal de 1 334,86 \$ toutes taxes et tous frais inclus.

Que le conseil municipal autorise le financement de cette dépense à même les sommes disponibles au fonds Parc.

Poste budgétaire : 02-725-30-649  
Certificat de la trésorière : 2018-190

Adoptée

**8.6 Aide financière de 1 500 \$ à l'Atelier lyrique de Chambly, pour leur traditionnel concert de Noël qui aura lieu le 9 décembre 2018, à la salle Randell**

**2018-11-426**

Considérant que l'Atelier lyrique de Chambly est un organisme à but non lucratif reconnu par la Ville de Chambly qui a pour mission de faire connaître et de rendre l'art lyrique accessible à tous;

Considérant que l'organisme a soumis une demande de soutien financier en échange d'une visibilité enviable pour la Ville de Chambly;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière de 1 500 \$ à l'Atelier lyrique de Chambly, pour leur concert de Noël qui aura lieu le 9 décembre 2018, à la salle Randell.

Que l'appropriation budgétaire soit prélevée au poste Subventions et dons aux organismes 02-651-00-975.

Poste budgétaire : 02-651-00-975  
Certificat de la trésorière : 2018-191

Adoptée

**8.7 Aide financière de 1845 \$ à l'Ensemble Vocal Via Voce, pour leur concert soulignant leur 10e anniversaire, en présentant entre autre le Requiem de Gabriel Fauré, le 17 novembre, à l'église Saint-Joseph, suite à une recommandation du Comité P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles)**

**2018-11-427**

Considérant que l'Ensemble Vocal Via Voce est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de faire connaître le chant choral en le rendant accessible à tous et en présentant cette fois-ci une grande œuvre chorale;

Considérant que l'organisme a soumis une demande de commandite de 500 \$, offrant une visibilité avantageuse à la Ville de Chambly;

Considérant que l'organisme a également soumis une demande et obtenu une recommandation favorable du Comité P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles) pour une somme de 1345 \$, afin de combler un manque à gagner qui servira à payer une partie des cachets des artistes professionnels et la location d'un piano à queue;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise une aide financière de 1845 \$ à l'Ensemble Vocal Via Voce, pour leur concert soulignant leur 10<sup>e</sup> anniversaire, en présentant entre autre le Requiem de Gabriel Fauré, le 17 novembre, à l'église Saint-Joseph.

Qu'un montant de 500 \$ soit prélevé au poste Subventions - particuliers et organismes 02-111-00-996 et que la somme de 1345 \$ provienne du surplus affecté – PHAC 55-992-04-000.

Poste budgétaire : 55-992-04-000

Certificat de la trésorière : 2018-192

Adoptée

**8.8 Aide financière de 5 000 \$ à la Fabrique de l'Église Saint-Joseph afin de contribuer à la restauration d'un vitrail datant de 1910, suite à une recommandation du Comité P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles)**

**2018-11-428**

Considérant que la Fabrique a déposé une demande d'aide financière pour restaurer ce vitrail abîmé par des vents violents, datant de 1910 et faisant partie du patrimoine religieux de Chambly, dont le coût total de réparation est estimé à 26 604 \$;

Considérant que cette demande fait l'objet d'une recommandation unanime du comité P.H.A.C. (patrimoine, histoire et activités culturelles), responsable de la gestion du fonds financier créé à même les revenus des stationnements payants, en date du 4 octobre 2018;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu, par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :



PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie, suite à une recommandation du Comité P.H.A.C., une aide financière de 5 000 \$ à la Fabrique de l'Église Saint-Joseph pour contribuer à la restauration d'un vitrail datant de 1910 et abîmé par des vents violents.

Que cette dépense soit financée à même le surplus affecté - P.H.A.C, 55-992-04-000.

Poste budgétaire : 55-992-04-000

Certificat de la trésorière : 2018-193

Adoptée

**8.9 Autoriser le dépôt d'un projet d'une demande de subvention au programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

**2018-11-429**

Considérant que, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur offre un nouveau programme de subvention, soit : le programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021;

Considérant que la demande de subvention doit être accompagnée d'une résolution du conseil municipal autorisant la présentation du projet et confirmant l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles du projet;

Considérant que l'aide financière demandée ne peut excéder 60 % du coût maximal admissible;

Considérant que la Ville s'engage à contribuer au projet d'amélioration des quais au Centre nautique Gervais-Désourdy;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021.

Que le Conseil municipal autorise monsieur Serge Poulin, directeur du Service loisirs et culture, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly tous les documents requis pour le dépôt de cette demande.

Adoptée

**8.10 Octroi d'une aide financière de 9 810 \$ à l'organisme POSA / Source des Monts pour son projet POSART qui a pour objectif de permettre, sous forme d'atelier, aux jeunes de 16 à 26 ans de s'exprimer librement, de façon positive, par l'art oral et/ou visuel**

**2018-11-430**

Considérant que le projet POSART de l'organisme POSA / Source des Monts vise à offrir des outils créatifs aux jeunes de 16 à 26 ans, par l'entremise de cours de perfectionnement, afin de s'exprimer de façon positive par l'art;

Considérant que le projet se veut rassembleur et favorisera l'inclusion des jeunes afin de briser l'isolement;

Considérant que ce soutien financier et technique est conditionnel au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 9 810 \$ à l'organisme POSA / Source des Monts pour son projet POSART qui a pour objectif de permettre, sous forme d'atelier, aux jeunes de 16 à 26 ans de s'exprimer librement, de façon positive, par l'art oral et/ou visuel.

Poste budgétaire : 02-735-15-975  
Certificat de la trésorière : 2018-194

Adoptée

**8.11 Aide financière de 1 800 \$ à l'Association de hockey mineur de Chambly pour la tenue de l'événement Chambly-Revere 2019 qui se tiendra au Centre sportif Robert-Lebel du 15 au 17 mars 2019**

**2018-11-431**

Considérant que l'Association de hockey mineur de Chambly est responsable de l'organisation du 46e échange Chambly-Revere qui se tiendra du 15 au 17 mars 2019 au Centre sportif Robert-Lebel;

Considérant que le comité organisateur de l'échange Chambly-Revere demande à la Ville une aide financière, comme les années antérieures, au montant de 1 800 \$;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la Ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal accorde une aide financière de 1 800 \$ à l'Association de hockey mineur de Chambly, laquelle contribuera à défrayer certains coûts liés à l'organisation de la 46<sup>e</sup> édition de l'échange Chambly-Revere, qui se tiendra du 15 au 17 mars 2019 au centre Sportif Robert-Lebel.

Adoptée

**8.12 Aide financière triennale au projet de répertoire interactif Assisto.ca de 1 100 \$ par année pour les années 2019, 2020 et 2021**

**2018-11-432**

Considérant que le répertoire interactif Assisto.ca, un projet soutenu par la Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville, est un outil reconnu permettant de mieux répondre aux besoins de la population en plus d'être une référence pour les intervenants des secteurs communautaire, scolaire, municipal, de l'économie sociale, de la santé et des services sociaux de la région;

Considérant qu'une aide financière de 1 100 \$ par année est demandée à la Ville de Chambly pour les années 2019, 2020 et 2021 pour renouveler son soutien à titre de partenaire et que sa participation lui permet de bénéficier, sur le répertoire Assisto.ca, d'une fiche sur les services de la Ville et d'un lien vers son site Internet municipal;

Considérant que cette aide financière contribue à la pérennisation de ce répertoire interactif tout en appuyant les ressources de notre milieu qui sont disponibles sur Assisto.ca;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroi une aide financière triennale de 1 100 \$ par année au projet de répertoire interactif Assisto.ca pour les années 2019, 2020 et 2021.

Poste budgétaire : 02-735-15-975

Certificat de la trésorière : 2018-195

Adoptée

**8.13 Engagement – appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – aide financière pour l'année 2018-2019**

**2018-11-433**

Considérant que la Ville de Chambly a présenté une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collection des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019, conformément à la résolution 2018-05-167 adoptée à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er mai 2018;

Considérant qu'une convention est intervenue entre la Ville de Chambly et le Ministère afin de déterminer les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention que le Ministère s'est engagé à verser à la Ville le 21 juin 2018 pour la réalisation du projet intitulé « Développement des collections »;

Considérant que le montant total du projet est de 117 891.85\$;

Considérant que le Ministère participe au financement du projet en versant à la Ville une subvention, ainsi que les intérêts qui compensent l'étalement dans le temps du paiement de la subvention;

Considérant que la Ville s'est engagée à n'utiliser la subvention qu'au paiement des seuls frais et dépenses reliés à ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

APPUYÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal confirme son engagement à financer la totalité du projet « Développement des collections », y compris la part correspondant à la subvention du Ministère.

Adoptée

**8.14 Demande d'aide financière à Tourisme Montérégie, pour le volet Attractions, activités et équipements du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture**

**2018-11-434**

Considérant que le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture est en construction et que l'aménagement de la salle de spectacle exigera un investissement important en équipements techniques et en mobilier pour la présentation d'une programmation pluridisciplinaire professionnelle;

Considérant que la mise de fonds initiale du demandeur doit être de 20 % et que le projet correspond aux critères d'admissibilités;

Considérant que ce projet aura une incidence touristique majeure dans la communauté de Chambly et dans les régions avoisinantes;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière à Tourisme Montérégie, pour le volet Attractions, activités et équipements du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture.

Que le Conseil mandate la directrice du Service bibliothèque, arts et culture, madame Valérie Bergeron, à signer pour et au nom de la Ville de Chambly, tous les documents requis pour le dépôt de cette demande de subvention.

Adoptée

**9.1 Annulation de la résolution 2016-09-420 concernant le panneau d'interdiction d'entrer sur la rue Oscar-Viau en direction est**

Ce point a été retiré.

**9.2 Autorisation d'entente pour le déneigement par la Ville de Carignan de la rue Strathcona, du chemin du Canal, du rang Saint-Joseph, du chemin de la Grande-Ligne et des rues de la Ville de Chambly situées à l'entrée et sur l'île Demers pour les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021**

**2018-11-435**

Considérant que la Ville de Chambly a demandé un prix à la Ville de Carignan pour le service de déneigement de la rue Strathcona, du chemin du Canal, du rang Saint-Joseph, du chemin de la Grande-Ligne et des rues de la Ville de Chambly situées à l'entrée et sur l'île Demers pour les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

Considérant que la Ville de Carignan propose de faire le déneigement de la rue Strathcona, du chemin du Canal, du rang Saint-Joseph, du chemin de la Grande-Ligne et des rues de la Ville de Chambly situées à l'entrée et sur l'île Demers pour les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, par l'entremise de leur plus bas soumissionnaire conforme, au coût annuel de 32 900 \$ plus taxes;

Considérant que le Service des travaux publics recommande de maintenir le plan de déneigement à l'externe pour ces secteurs de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise l'entente pour le déneigement par la Ville de Carignan de la rue Strathcona, du chemin du Canal, du rang Saint-Joseph, du chemin de la Grande-Ligne et des rues de la Ville de Chambly situées à l'entrée et sur l'île Demers pour les saisons hivernales 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.

Poste budgétaire : 02-331-00-955  
Certificat de la trésorière : 2018-196

Adoptée

**9.3 Octroi, au plus bas soumissionnaire conforme, du contrat de collecte, transport et valorisation des matières recyclables, soit à Service Ricova inc., au coût annuel de 607 424,42 \$ taxes incluses, pour les années 2019, 2020 et 2021**

**2018-11-436**

Considérant que, suite à l'ouverture publique le 30 août 2018, de l'appel d'offres public numéro TP2018-25 pour la collecte, le transport et la valorisation des matières recyclables, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants:

Services Ricova inc.	607 424,42 \$ taxes incluses	Conforme
COL SEL TRANSIT INC.	679 042,35 \$ taxes incluses	Conforme

Considérant que, suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service des travaux publics, monsieur Michel Potvin, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services Ricova inc.;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour la collecte, le transport et la valorisation des matières recyclables, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Services Ricova inc., au coût annuel de 607 424,42 \$ taxes incluses, pour les années 2019, 2020 et 2021.

Madame la conseillère Alexandra Labbé demande le vote :

Pour :  
Julia Girard-Desbiens  
Paula Rodrigues  
Serge Gélinas  
Luc Ricard  
Richard Tetreault

Contre :  
Alexandra Labbé

Adoptée sur division

#### **9.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac**

2018-11-437

Considérant que la Ville de Chambly a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Considérant que la Ville de Chambly désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

Que la Ville de Chambly confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

Que la Ville de Chambly confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

Que la Ville de Chambly s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

Que la Ville de Chambly s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé;

Que la Ville de Chambly s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

Adoptée

**9.5 Entente entre la Ville de Chambly et le Poste de Camionnage en Vrac Région 06 pour la location de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige durant la saison hivernale 2018-2019**

**2018-11-438**

Considérant que la Ville souhaite s'entendre avec le Poste de Camionnage en Vrac Région 06 pour la location à l'heure de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige 2018-2019;

Considérant que le Poste de Camionnage en Vrac Région 06 s'engage à faire appel aux camionneurs locaux de Chambly avant d'utiliser les services de camionneurs provenant de l'extérieur de Chambly;

Considérant que le Poste de Camionnage en Vrac Région 06 établira les tarifs selon le calcul établi par la Ville de Chambly :

TARIF HORAIRE						
Capacité de charge	10 à 16,9 m <sup>3</sup>	17 à 20,9 m <sup>3</sup>	21 à 23,5 m <sup>3</sup>	23,6 à 25,9 m <sup>3</sup>	26 à 28,5 m <sup>3</sup>	28,6 à 30,9 m <sup>3</sup>
Tarif de la Ville de Chambly	58,01 \$	70,16 \$	74,86 \$	77,87 \$	85,23 \$	92,62 \$
Capacité de charge	31 à 34,9 m <sup>3</sup>	35 à 38,9 m <sup>3</sup>	39 à 42,9 m <sup>3</sup>	43 à 46,9 m <sup>3</sup>	47 à 50,9 m <sup>3</sup>	51 m <sup>3</sup> et plus
Tarif de la Ville de Chambly	95,49 \$	101,64 \$	105,67 \$	109,19 \$	112,64 \$	115,49 \$

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal accepte l'entente avec le Poste de Camionnage en Vrac Région 06 pour la location à l'heure de camions avec opérateurs, sur demande, pour le transport de neige pour la saison hivernale 2018-2019, aux taux horaire ci-dessus mentionnés.

Adoptée

**10.1 Octroi, au plus bas soumissionnaire conforme, du contrat pour les travaux de correction de trois entrées de service inversées, soit à Excavation CivilPro inc., au montant de 28 341,34 \$ taxes incluses**

**2018-11-439**

Considérant que suite à l'ouverture sur invitation le 2 octobre 2018, des soumissions sur invitation de la demande de soumissions ST2018-26, pour les travaux de correction de trois entrées de service inversées, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

Excavation CivilPro inc.	28 341,34 \$ Conforme
Excavations Darche inc.	36 360,84 \$ Conforme
Excavation Paul Tétreault inc.	Non déposée

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation CivilPro inc;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de correction de trois entrées de service inversées au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation CivilPro inc., au montant de 28 341,34 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 02-415-00-521  
Certificat de la trésorière : 2018-197

Adoptée

## **10.2 Engagement de la Ville à effectuer des travaux pour l'ajout d'un débitmètre à la station de filtration**

**2018-11-440**

Considérant que la station de filtration des eaux est opérée par la Sect'eau;

Considérant que la Sect'eau a prévu les travaux au printemps 2019;

Considérant que la Ville va respecter les conditions du manufacturier (dimensionnement et distances amont aval) pour le débitmètre à la distribution d'eau potable;

Considérant que la Ville va respecter les conditions du manufacturier (dimensionnement et distances amont aval) pour le débitmètre de référence de façon à réaliser adéquatement la vérification annuelle de la précision du débitmètre;

Considérant que la Ville va installer un enregistreur de données sur le débitmètre à la distribution d'eau potable. L'enregistreur de données doit enregistrer au minimum une donnée horaire du volume d'eau distribuée. De plus, l'enregistreur de données devrait être précis au litre;

Considérant que la Ville va installer une sonde de niveau avec un enregistreur de données, si un réservoir est présent en aval du débitmètre. L'enregistreur de données doit enregistrer au minimum une donnée horaire du volume d'eau distribuée ou emmagasinée. De plus, l'enregistreur de données devrait être précis au litre;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal s'engage à effectuer les travaux d'ajout d'un débitmètre à la station de filtration.

Adoptée



**10.3 Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) en lien avec le programme de subvention PRIMEAU quant aux travaux de réfection des rues de l'Église et d'une partie de la rue des Carrières**

2018-11-441

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR madame la conseillère Paula Rodrigues

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adoptée

**10.4 Octroi du contrat de fourniture et installation sur site de rideaux et habillage de scène pour le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à ProScène Dauphinois inc., au coût de 69 068,97 \$ taxes incluses**

2018-11-442

Considérant que suite à l'ouverture sur invitation, le 9 octobre 2018, de la soumission sur invitation ST2018-23 pour la fourniture et l'installation sur site de rideaux et habillage de scène pour le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture, deux (2) soumissions ont été reçues avec les résultats suivants :

ProScène Dauphinois inc.	69 068,97 \$ taxes incluses - conforme
Scène Scapin	87 244,35 \$ taxes incluses - conforme
Équipement de Théâtre G.C. Itée	Non conforme

Considérant que suite à l'analyse des soumissions, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de fourniture et installation sur site de rideaux et habillage de scène pour le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture au plus bas soumissionnaire conforme, soit à ProScène Dauphinois inc., au coût de 69 068,97 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-722-00-722

Certificat de la trésorière : 2018-198

Adoptée

**10.5 Octroi du contrat de fourniture et installation d'infrastructures réseautiques dans l'édifice du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture au seul soumissionnaire conforme, soit à 2841-8424 QUÉBEC INC. CALIBRE PLUS, au coût de 59 278,26 \$ taxes incluses**

2018-11-443

Considérant que suite à l'ouverture sur invitation, le 22 octobre 2018, de la soumission sur invitation ST2018-20B pour la fourniture et l'installation d'infrastructures réseautiques dans l'édifice du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture, une (1) soumission a été reçue avec le résultat suivant :

AGILE IP	Non déposé
2841-8424 QUÉBEC INC. CALIBRE PLUS conforme	59 278,26 \$ taxes incluses

Considérant que suite à l'analyse de la soumission, le directeur du Service technique, monsieur Sébastien Bouchard, recommande l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal octroie le contrat de fourniture et installation d'infrastructures réseautiques dans l'édifice du Pôle du savoir, d'histoire et de la culture au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 2841-8424 QUÉBEC INC. CALIBRE PLUS, au coût de 59 278,26 \$ taxes incluses.

Poste budgétaire : 22-722-00-722

Certificat de la trésorière : 2018-199

Adoptée

**12.1 Bourse d'aide à l'excellence de 250 \$ à Myriam Da Silva Rondeau pour sa participation aux championnats du monde féminin en boxe qui auront lieu à New Delhi en Inde du 15 au 24 novembre 2018**

2018-11-444

Considérant que la Ville de Chambly a créé un programme de bourse à l'excellence visant à souligner des performances exceptionnelles réalisées par des jeunes de Chambly et dont le dépassement est une source d'inspiration pour la collectivité;

Considérant que Myriam Da Silva Rondeau est classée 1<sup>ière</sup> au Canada en boxe olympique et qu'elle participera aux championnats du monde féminin en boxe qui auront lieu à New Delhi en Inde du 15 au 24 novembre 2018 en plus d'avoir comme objectif un podium aux jeux panaméricains au Pérou en 2019 et d'atteindre son but ultime qui sont les jeux olympiques au Japon en 2020;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal octroie une bourse d'aide à l'excellence de 250 \$ à Myriam Da Silva Rondeau pour sa participation aux championnats du monde féminin en boxe qui auront lieu à New Delhi en Inde du 15 au 24 novembre 2018

Poste budgétaire : 02-111-00-996

Certificat de la trésorière : 2018-200

Adoptée

**12.2 Octroi d'une aide financière de 1 750 \$ à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly pour les soutenir dans la réalisation de leur projet d'agrandissement**

2018-11-445

Considérant que l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly a demandé une aide financière de la Ville de Chambly pour les soutenir dans la réalisation de leur projet d'agrandissement;

Considérant que les citoyens de Chambly bénéficient des services de l'organisme, que celui-ci est localisé sur le territoire de la municipalité et qu'il est reconnu par la Ville;

Considérant que l'organisme a obtenu le soutien de plusieurs partenaires financiers et que leur contribution officialise leur intention d'aller de l'avant avec ce projet d'agrandissement;

Considérant que cette aide financière est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal autorise une aide financière de 1 750 \$ à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly pour les soutenir dans la réalisation de leur projet d'agrandissement.

Poste budgétaire : 02-111-00-996  
Certificat de la trésorière : 2018-201

Adoptée

**12.3 Octroi d'une gratuité d'un maximum de 100 heures de glace d'une valeur de 3 334 \$ à l'association du hockey mineur de Chambly, pour la tenue de la 24e édition du tournoi provincial Pee-Wee de Chambly qui se tiendra au centre sportif Robert-Lebel du lundi 7 janvier au dimanche 20 janvier 2019**

2018-11-446

Considérant que le tournoi provincial de hockey Pee-Wee de Chambly est une des principales sources de financement de l'association du hockey mineur de Chambly Inc.,

Considérant que le comité organisateur demande la gratuité des heures de glace du lundi 7 au dimanche 20 janvier 2019 pour y tenir le tournoi.

Considérant que la ville peut accorder la gratuité des heures de glace demandés jusqu'à concurrence maximale de 100 heures;

Considérant que le montant de la gratuité des heures de glace représente un montant de 3 334 \$ toutes taxes incluses;

Considérant que cette aide financière et technique est conditionnelle au respect de la Politique du Service des communications et du protocole applicable à toute aide financière ou technique de la ville auprès d'organismes du milieu par la signature du plan de visibilité et d'activités protocolaires;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal la gratuité d'un maximum de 100 heures de glace d'une valeur de 3 334 \$ taxes incluses à l'association du hockey mineur de Chambly, pour la tenue de la 24<sup>e</sup> édition du tournoi provincial Pee-Wee de Chambly qui se tiendra au centre sportif Robert-Lebel du lundi 7 janvier au dimanche 20 janvier 2019.

Adoptée

**12.4 Demande de reconnaissance de l'organisme Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie – SÉBIQ inc., aux fins de l'exemption des taxes foncières**

**2018-11-447**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec peut accorder une reconnaissance dont découle une exemption des taxes foncières à des organismes à but non lucratif;

Considérant que l'organisme SÉBIQ fait une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières à la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Alexandra Labbé

APPUYÉ PAR madame la conseillère Julia Girard-Desbiens

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal appui la demande de reconnaissance de l'organisme SÉBIQ à la Commission municipale du Québec aux fins d'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée à Chambly.

Adoptée

**12.5 Annulation de l'appel d'offres ST2018-25 pour le contrat de fourniture d'un système professionnel d'éclairages scéniques pour le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture**

**2018-11-448**

Considérant que la nature du contrat doit être modifiée, monsieur Sébastien Bouchard, directeur du Service technique, recommande d'annuler l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil municipal annule l'appel d'offres ST2018-25 pour le contrat de fourniture d'un système professionnel d'éclairages scéniques pour le Pôle du savoir, d'histoire et de la culture.

Adoptée

**12.6 Signature d'un protocole d'entente avec Trilogie Média inc. pour la production d'une pièce de théâtre comprenant de 24 à 32 représentations à l'été 2019, dans la salle multifonctionnelle du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour un montant de 70 000 \$ avec une possibilité de remboursement à même la vente de billets**

**2018-11-449**

Considérant que la Ville de Chambly et Trilogie Média inc. ont convenu d'un projet d'entente pour la production et la présentation d'une pièce de théâtre d'été en 2019, soit La Folle Odyssée de Jacques Cartier;

Considérant que cette entente prévoit un partenariat de 70 000\$ de la part de la Ville, représentant 27% des coûts de production, versés selon les modalités prévues à l'entente;

Considérant que les revenus seront à 27 % des recettes de vente de billets;

Considérant que ce projet aura une incidence touristique majeure dans la communauté chamblyenne et dans les régions avoisinantes;

Considérant la *Loi sur les cités et villes* et l'exception prévue aux règles d'octroi de contrat à l'article 573.3(4);

EN CONSÉQUENCE :

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Richard Tetreault

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le Conseil municipal autorise la signature d'un protocole d'entente avec Trilogie Média inc. pour la production d'une pièce de théâtre comprenant de 24 à 32 représentations à l'été 2019, dans la salle multifonctionnelle du Pôle du savoir, de l'histoire et de la culture, pour un montant de 70 000 \$ avec une possibilité de remboursement à même la vente de billets.

Que le conseil municipal autorise le maire ou la greffière ou leur remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de Chambly, tous les documents requis pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

**12.7 Dépôt des états comparatifs**

La trésorière, par l'entremise du directeur général, monsieur Michel Larose, dépose à la présente assemblée le rapport des états comparatifs.

**13.1 Levée de la séance**

**2018-11-450**

PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Ricard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Serge Gélinas

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance de l'assemblée ordinaire du 6 novembre 2018 soit levée à 20 h 58.

Adoptée

---

Jean Roy, maire suppléant

---

Me Sandra Ruel, greffière